

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Quatrième session
Genève, 12 – 16 mai 2014**

QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES SYSTÈMES DE NUMÉROTATION DES DEMANDES ET DES DEMANDES ÉTABLISSANT UNE PRIORITÉ UTILISÉS AUPARAVANT PAR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (TÂCHE N° 30)

Document établi par le Secrétariat

1. À sa première session tenue en octobre 2010, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est convenu que, une fois l'enquête sur les pratiques actuelles en matière de numérotation des demandes achevée, l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C devrait établir un questionnaire en vue de la réalisation d'une nouvelle enquête sur les numéros de demande et les numéros des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle (voir le paragraphe 22 du document CWS/1/10). Cette décision a été réaffirmée par le CWS à sa troisième session tenue en avril 2013 (voir le paragraphe 70 du document CWS/3/14).
2. Conformément à la demande susmentionnée du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C a établi un projet de questionnaire intitulé "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques antérieures", pour examen et approbation par le CWS à sa quatrième session. Ce projet de questionnaire figure à l'annexe du présent document.
3. La structure de ce questionnaire est semblable à celle de l'enquête intitulée "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle", présentée sous forme de projet au CWS à sa troisième session pour information (voir le paragraphe 4 du document CWS/3/10). En septembre 2013, cette enquête a été publiée dans la partie 7.2.6 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI").

4. Si le CWS approuvait le questionnaire susmentionné, le Bureau international serait prié de prendre les mesures suivantes :

- établir et diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à remplir le questionnaire;
- établir un rapport d'enquête; et
- présenter les résultats de l'enquête au CWS pour examen à sa cinquième session, afin qu'il approuve la publication de l'enquête dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI.

5. *Le CWS est invité*

a) à examiner et approuver le questionnaire intitulé "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques antérieures" qui figure à l'annexe du présent document; et

b) à examiner et approuver les mesures devant être prises par le Secrétariat ainsi que le délai indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

[L'annexe suit]

PROJET DE QUESTIONNAIRE : “NUMÉROTATION DES DEMANDES ET DES DEMANDES ÉTABLISSANT UNE PRIORITÉ – PRATIQUES ANTÉRIEURES”

INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FAÇON DE RÉPONDRE AU PRÉSENT QUESTIONNAIRE

1. La présente enquête complète l'enquête sur les systèmes de numérotation des demandes entreprise en 2012 (voir les parties 7.2.5 et 7.2.6 du Manuel de l'OMPI) et porte essentiellement sur les systèmes de numérotation qui étaient utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle et qui ne le sont plus.

2. Avant de répondre au questionnaire, il est recommandé de se reporter à la partie 7.2.6 du Manuel de l'OMPI, intitulée “Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle” (<http://www.wipo.int/export/sites/www/standards/fr/pdf/07-02-06.pdf>), ainsi qu'aux réponses individuelles de votre office ou de votre organisation à cette enquête (disponibles à l'adresse http://web2.wipo.int/wipostad/fr/surveys/survey-on-en/2012-0/ipo_responses_list).

3. La présente enquête a pour objet de collecter des informations sur les systèmes de numérotation utilisés de 1989 à maintenant, dans le cas où celles-ci ne figureraient pas dans la partie 7.2.6 susmentionnée du Manuel de l'OMPI. Si l'on considère que les citations datent en moyenne d'il y a six ans, la présente enquête, associée à la partie 7.2.6, permettrait de couvrir la majorité des documents cités à l'égard de brevets valides.

4. Si votre office ou votre organisation utilisait différents systèmes de numérotation pour différents types de droits de propriété industrielle, veuillez fournir une réponse distincte pour chaque système de numérotation utilisé.

5. La personne qui remplit le présent questionnaire au nom de l'office ou de l'organisation est invitée à procéder de la manière suivante :

- a) vérifier la partie 7.2.6 du Manuel de l'OMPI et les réponses individuelles à l'enquête de 2012;
- b) déterminer le nombre de systèmes de numérotation des demandes qui doivent être décrits, compte tenu
 - i) des différents systèmes utilisés en 1989 pour les différents types de droits de propriété industrielle,
 - ii) de toute modification apportée (après 1989) à un ou à plusieurs des systèmes de numérotation utilisés dans l'office ou l'organisation, et
 - iii) du fait que les systèmes de numérotation actuels qui figurent déjà dans l'enquête de 2012 ne doivent pas être mentionnés à nouveau.

voir l'exemple ci-dessous;

c) remplir un exemplaire du questionnaire pour chaque système de numérotation. Les informations de base à fournir sont indiquées en gris. Vous pouvez également fournir des informations supplémentaires, si vous le jugez utile. On trouvera des exemples sur la façon de remplir le présent questionnaire dans la partie 7.2.6 du Manuel de l'OMPI.

6. Pour faciliter la tâche de la personne qui remplit le questionnaire, et afin d'assurer la cohérence des réponses, la liste des types de droits de propriété industrielle à indiquer dans la réponse a été reproduite ci-après :

- a) brevets

- b) demandes internationales déposées selon le PCT (phase internationale du PCT)
- c) demandes internationales de brevet selon le PCT
- d) demandes de brevet provisoire (brevets provisoires)
- e) demandes de brevet d'innovation/simple/de courte durée/petit brevet (innovations)
- f) brevets de plante
- g) brevets de dessins ou modèles
- h) CCP (certificats complémentaires de protection)
- i) modèles d'utilité et certificats d'utilité
- j) demandes internationales de modèle d'utilité selon le PCT (demandes selon le PCT entrées dans la phase nationale)
- k) marques
- l) dessins et modèles industriels
- m) schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés
- n) autres (veuillez préciser)

Exemple

Un office donné gère trois types de droits de propriété industrielle : brevets, marques et modèles d'utilité.

Le même système de numérotation est utilisé pour les brevets et les modèles d'utilité. Ce système a été mis en place en 1950 et a été modifié deux fois depuis, en 1980 et en 2000. Des informations sur le système actuel (utilisé depuis 2000) figurent déjà dans l'enquête intitulée "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle". Dans ce cas, la personne qui remplit le questionnaire est priée de fournir une seule réponse, sur le système utilisé de 1980 à 2000.

Le système de numérotation des demandes d'enregistrement de marque est utilisé depuis 1960 et est encore utilisé actuellement, mais l'entrée correspondante ne figure pas dans l'enquête de 2012. Dans ce cas, la personne qui remplit le questionnaire est priée de fournir la réponse au Secrétariat, même si le système de numérotation est encore utilisé. Ces informations figureront dans la partie 7.2.6 du Manuel de l'OMPI.

COORDONNEES

Nom

Veillez indiquer le nom de la personne qui a rempli le questionnaire, selon le format suivant : Prénom et NOM.

Pays ou organisation

Veillez indiquer le nom de votre pays ou de votre organisation et le code correspondant selon la norme ST.3.

Adresse électronique

Veillez indiquer l'adresse électronique de la personne qui a rempli le questionnaire.

QUESTIONNAIRE

Pays ou organisation	Exemple de numéro de demande	Exemple de numéro de demande établissant une priorité	Remarques
<i>Code selon la norme ST.3 et nom du pays</i>	<i>Numéro(s) de demande</i>	<i>Numéro(s) de demande établissant une priorité</i>	<p>Utilisé de _____ à _____</p> <p>pour : <i>liste des types de droits de propriété industrielle (voir le paragraphe 6 des Instructions ci-dessus)</i></p> <p>Description : <i>explication sur le ou les exemples fournis ci-dessus</i> Type de droit de propriété industrielle : <i>positions, codes pour chaque type de droit de propriété industrielle, lettres/chiffres/les deux</i> Indication de l'année : <i>positions, calendrier : grégorien ou autre, année de dépôt ou autre</i> Numéro d'ordre : <i>longueur fixe ou variable jusqu'à _____ chiffres aux positions _____</i> Code pour usage interne : <i>positions, disponible au public ou non, informations codées</i> Numéro de contrôle (chiffre de contrôle) : <i>positions, algorithme</i> Remarques complémentaires : <i>Code indiquant d'autres informations incorporé dans le numéro</i> <i>Codes supplémentaires pour, p. ex., la division de la demande, les stades de la procédure, le mode de dépôt, etc.</i> Version déchiffrable par ordinateur : <i>Y a-t-il une différence entre la présentation à l'écran (ou imprimée) et la version déchiffrable par ordinateur utilisée pour ce système de numérotation? Le cas échéant, veuillez fournir des exemples de la représentation déchiffrable par ordinateur des nombres (demande et demande établissant une priorité) et expliquez cette différence.</i> Note concernant les séparateurs (le cas échéant) : <i>La position des parties du numéro d'ordre est déterminée en faisant abstraction des séparateurs utilisés (barre oblique, espace, tiret ou autre).</i></p>